



Heures de recherche d'emploi Syntec

Par **Sfraynd**, le **05/08/2022** à **00:01**

Bonjour,

Je suis en période de prévenance de rupture de la période d'essai par l'employeur. Lors de la remise de la lettre de rupture, il ne m'a pas informé de mon droit aux heures de recherche d'emploi. J'ai réclamé ces heures une fois que j'ai trouvé cette information par hasard.

Je ne suis plus en capacité de prendre la totalité de ces heures car premièrement, je l'ai appris tardivement par rapport au début du délai de prévenance et deuxièmement, j'avais posé les congés quelques mois avant la notification de la rupture. La rupture du contrat m'a été notifiée deux semaines avant le début de mes congés.

L'employeur refuse toute tentative d'arrangement afin que je puisse bénéficier de la totalité de ces heures. J'ai pu en poser uniquement 21 sur 40. Convention collective Syntec. Quel recours est-ce que j'ai dans cette situation?

Par **Zénas Nomikos**, le **05/08/2022** à **21:26**

Bonjour,

je vous propose de vous rapprocher d'un syndicat de salariés.

Par **P.M.**, le **05/08/2022** à **22:36**

Bonjour,

En principe, si vous avez eu l'information de la Convention Collective applicable lors de la conclusion du contrat de travail, vous n'avez pas de possibilité de recours...